

L'Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche

Dans notre région, des pêcheurs à la mouche ont estimé qu'il serait impardonnable de ne pas encourager et contribuer au développement d'une aussi merveilleuse façon pour découvrir la vie des rivières, des lacs et des zones côtières que leur loisir de prédilection. D'autant que le Massif Armoricaïn - Bretagne et Cotentin - est couvert d'un dense réseau de cours d'eau, de toutes tailles, souvent propices à la vie des salmonidés, et que ses côtes et estuaires se prêtent également fort bien à la pratique de cette technique de pêche. C'est pourquoi ils ont créé l'Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche (ABPM) - Association Loi de 1901 - déclarée au J.O. du 1er novembre 1995.

L'ABPM n'a d'autre objectif que de favoriser le développement de la pêche à la mouche, en permettant l'échange d'informations, en aidant ses adhérents, en s'efforçant de faire évoluer les mentalités et les comportements en faveur du respect du poisson et de son milieu naturel. C'est ainsi qu'elle soutient les actions destinées à la protection des milieux aquatiques et y participe activement.

La diminution régulière du nombre des pêcheurs de loisirs en France ne se reflète pas dans l'évolution des effectifs de l'ABPM qui, d'une petite centaine, les premières années, sont allés en s'étoffant peu à peu au fil des ans, pour frôler les 300 adhérents actuellement.

Grâce à son réseau de collaborateurs compétents, répartis sur tout son territoire, l'ABPM publie chaque année, depuis 1996, deux très belles revues illustrées ainsi que deux Lettres. L'ABPM a aussi publié de superbes ouvrages, notamment "Mouches et pêcheurs d'Armorique" et, en juillet 2020, "Rivières et lacs d'Armorique" - ouvrages de référence sans équivalent en France. L'ABPM possède également un site internet, récemment entièrement rénové.

Afin de garantir sa totale indépendance, l'ABPM ne sollicite et ne reçoit aucune subvention publique, ni aucun soutien publicitaire. Elle est animée uniquement par des bénévoles et n'a d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents, sympathisants et membres bienfaiteurs.

Adhérez à l'ABPM.

Association Bretonne pour la Pêche à la mouche (ABPM)

Année 2021 – COTISATIONS

Chèque à libeller à l'ordre de l'ABPM

Banque : Crédit Agricole du Finistère - n° de compte : 57438637755

Pour l'étranger : IBAN : FR76 1290 6000 2457 4386 3775 561

A adresser à : ABPM - 138 route de TOUL AR HOAT – 29470 LOPERHET

Nom (ou asso.).....prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

email..... Tél.....

J'accepte que mon email puisse être transmis à d'autres adhérents : **oui** – **non**

TARIF COTISATIONS 2021

- 30 euros : membre actif (comprend les 2 Lettres et les 2 Bulletins couleurs) ;**
- Plus de 30 euros : membre actif + cotisation de soutien ;
- 45 euros : association ;
- 90 euros ou plus : membre bienfaiteur

Siège social : 138 route de Toul ar Hoat – 29470 LOPERHET - <http://www.abpm-asso.fr> – abpm@free.fr